DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2017-89

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES** DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Finances locales

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Sous matière : Subventions

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET:** 

DEMANDE D'AIDE **FINANCIERE** PARTENAIRES CAF DANS LE CADRE DU PROJET HANDICAP 2017 POUR LES STRUCTURES **PERISCOLAIRES** DES ECOLES **ELEMENTAIRES** JEAN MOULIN ET PROSPER ESTIEU

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents:

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire: Mme SOULIER Agnès,

LE NOVERE DE CONSELLERS MUNICIPALIX EN SERVICE EST

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE DU: 04.10.2017

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 1 8 AVR. 2017 Dans le cadre des actions de la Direction Éducation Jeunesse, les Accueils de Loisirs participent à des projets liés au développement des enfants et des jeunes, notamment en situation de handicap.

Pour 2017, dans la continuité des actions engagées pour l'accueil de tous les enfants, la ville propose de développer un accueil personnalisé dans le cadre du projet financé par la Caisse d'Allocations Familiales intitulé « Être Différent ». L'objectif est de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap par un projet spécifique sur l'ensemble des structures périscolaires en débutant cette année par deux lieux :

- accueil périscolaire de Jean Moulin,
- accueil périscolaire de Prosper Estieu.

Ce projet s'articule autour de trois axes principaux :

- mise en place d'un projet d'accueil individualisé : rencontre, accompagnement, échanges et suivi avec les familles et le jeune public accueilli,
- création d'actions permettant la sensibilisation aux problématiques liées au handicap,
- consolidation du travail de transversalité et d'échanges d'informations mis en place avec les structures locales, et les professionnels encadrants.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé comme suit :

32	Coût prévisionnel TTC	Participation Ville	Subvention C.A.F
Périscolaire J. Moulin	18 000 €	8 000 €	10 000 €
Périscolaire P. Estieu	6 500 €	1 500 €	5 000 €
Total	24 500 €	9 500 €	15 000 €

Le coût prévisionnel de cette action est de 24 500 € TTC, Monsieur le Maire propose ainsi de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude pour obtenir une aide de 15 000 € pour soutenir ce projet élaboré par la Direction Éducation Jeunesse.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les propositions effectuées par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la demande d'aide financière auprès de la C.A.F. dans le cadre du projet « ÊTRE DIFFERENT 2017 » et tout autre document s'y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.

Ampliation faite le:

1 8 AVR. 2017

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le:

1 3 AVR. 2017

Par publication le AVR. 2017

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Accusé de réception de Préfecture du 13/04/2017

N°011-211100763-20170410-2017-89-DE